

Inf' Auzouville



PLUi Bientôt les nouvelles dispositions applicables

Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) commence à vieillir... Approuvé en 2006, il est aujourd'hui nécessaire de le faire évoluer afin d'organiser le développement du village pour la prochaine décennie.

Un nouveau PLU intercommunal (PLUi) a été mis en chantier en 2017 regroupant les 13 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Plateau de Martainville. Conduit par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, il atteint maintenant la phase de définition du zonage et du règlement d'urbanisme.

Le développement projeté à 10 ans pour notre commune est de 30 à 35 logements. Ceux-ci pourront être réalisés à l'intérieur de l'espace déjà urbanisé, la « zone urbaine », dans les terrains libres ou par densification des terrains faiblement construits soit environ 20 logements potentiels. Le reste (10 à 15 logements) trouvera place en extension de l'urbanisation dans des secteurs de projets en cours de définition.

L'ensemble de ces études sur les 13 communes va être réalisé avant l'été et pourra être présenté après validation par les élus en réunion publique à la rentrée de septembre.

D'ici là, vous pouvez obtenir des compléments d'information ou des précisions sur ces orientations lors des permanences des élus en mairie.

Commémoration du 8 mai 1945

La commémoration du 74^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 sera célébré le **mercredi 8 mai 2019**.

Rendez-vous à 11h cour de la Mairie
Cérémonie au monument aux morts à 11h15
suivi d'un vin d'honneur en salle du conseil.



Délibérations du conseil municipal

Conseil des :7 janvier, 25 février et 1er avril 2019

Label patrimoine rural d'intérêt départemental, Labellisation du puits communal:

le Département met en place un label du «patrimoine rural de la Seine-Maritime» pour mettre en lumière un patrimoine jusqu'alors peu valorisé.

La Commune a déposé un dossier de candidature concernant le puits communal.

Report du transfert de la compétence eau potable et assainissement:

Avec la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République les communautés de communes exerceront de plein droit les compétences «eau» et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020.

Considérant que les compétences sont actuellement rendues de manière satisfaisante par le syndicat SIAEPA du Crevon, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert, à la date prévue par la loi, de ces compétences à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Approbation du compte administratif 2018:

Le compte administratif 2018 est arrêté comme suit :

Fonctionnement :recettes 567 469,39 € (compte tenu du résultat N-1 de 101 190,88 €)

dépenses 490 180,77 € d'où un excédent de fonctionnement de 77 288,62 €

Investissement :recettes 433 950,80 € (compte tenu du résultat N-1 de 16 786,46 €)

dépenses 399 868,62 € d'où un excédent d'investissement de 34 082,18 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018:

Le résultat d'exploitation excédentaire de 77 288,62 € est affecté comme suit :

affectation à la section investissement pour 0 € et à la section de fonctionnement pour 77 288,62 €

Travaux d'élagage:

Afin d'éviter des nuisances pour les propriétés voisines, des travaux d'élagage sont nécessaires en limite des bois communaux. Ils sont attribués l'entreprise AGIVERT pour un montant de 2 208,00 € TTC.

Eclairage Public Rue Ancien Manoir, pose de 2 lanternes:

Afin de réduire une zone d'ombre Rue de l'Ancien Manoir (secteur lotissement du Moulin à Vent) deux lanternes vont être implantées. La participation communale sera de 1141,00 € TTC pour un montant total des travaux de 2 489,46 € TTC.

Maintenance et dépannage ponctuel de l'éclairage public :

Le SDE76, propose le renouvellement du service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1er mai 2019 au 30 avril 2023. Après mise en concurrence, le SDE76 a confié la réalisation du service à l'entreprise CEGELEC.

La contribution au fonctionnement du service s'élève à 1€ par foyer lumineux et armoire de commande (110 foyers lumineux et de 8 armoires)

Itinéraire de Grande Randonnée – GR 214 – Grange du Chemin:

Le comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine Maritime, demande à modifier le GR214 pour éviter le problème du chemin impraticable, au niveau de la Grange du Chemin. Le tracé proposé contournerait Auzouville, évitant le centre bourg et ses centres d'intérêt: commerce local (bar-épicerie, boulanger), sites à découvrir (puits, four à pain), zones de pique nique.

Le conseil municipal après délibération, décide de maintenir le tracé actuel et de contraindre le riverain à laisser le chemin libre et praticable pour les randonneurs, comme il se doit .

Vote du Budget primitif 2019:

le budget primitif de l'exercice 2019 s'établit comme suit:

Recettes- Section de Fonctionnement

70.	Produit de gestion courante	1 900,00 €
73	Impôts et taxes	207 200,00 €
74	Dotations, participations	215 520,00 €
75	Autres produits courants	16 550,00 €
77	Produits exceptionnels	30 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	77 288,00 €

Total recettes fonctionnement 548 458,00 €

Dépenses- Section de Fonctionnement

O11	Charges à caractère général	156 520,00 €
O12	Charges de personnel	141 705,00 €
014	Atténuations de produits	35 068,00 €
65	Charges de gestion courante	189 964,00 €
66	Charges financières	4 100,00 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	21 101,00 €

Total dépenses fonctionnement 548 458,00 €

Recettes- Section d'Investissement (hors restes à réaliser: 210 000,00 €)

10	Dotation	71 800,00 €
13	Subvention d'investissement	16 320,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	14 141,00 €
040	Op d'ordre de transfert entre sections	6 960,00 €
041	Op patrimoniales	71 350,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	34 082,00 €

Total 214 653,00€

Dépenses- Section d'Investissement (hors restes à réaliser: 88 100,00 €)

10	Dotations, fonds divers et réserves	2 800,00 €
16	Remboursements d'emprunts	210 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 760,00 €
21	Immobilisations corporelles	50 643,00 €
041	Op patrimoniales	71 350,00 €

Total 336 553,00 €

Gardiennage de l'église

Le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église est fixé à 225,00 € brut par personne.

Taux des impôts communaux exercice 2019:

Les taux des impôts communaux restent identiques à ceux de 2018

Questions diverses :

Décorations de Noël

Le conseil remercie Mme Desombre pour son implication et son savoir-faire pour les décorations de fin d'année, mais déplore le manque de participants pour l'aider dans cette tâche.

Pour les années à venir, il serait souhaitable de solliciter des bénévoles afin de constituer une équipe «Déco-Noël» à l'échelle de la commune.

Coupe de bois

L'ONF a procédé à la vente d'un lot de bois de chauffage pour un montant de 1 155,00 €.

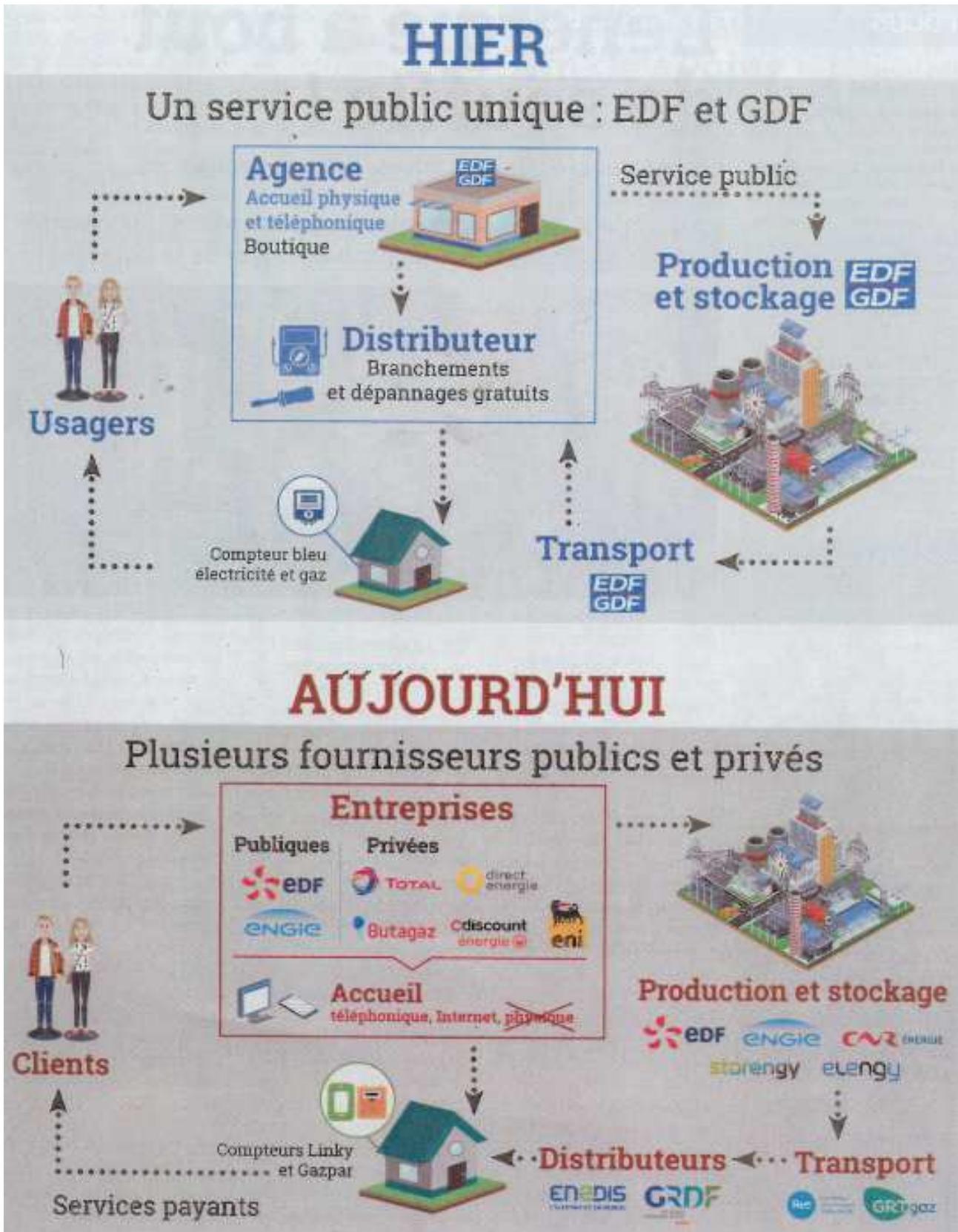
PLUi:

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui déterminera les espaces constructibles et le règlement pour les dix prochaines années, entre dans sa phase de zonage.

A cet effet un cahier de concertation est à disposition en mairie.

Les intervenants au niveau du marché de l'énergie

La perte du monopole de l'énergie par EDF a considérablement modifié le paysage du marché de l'énergie. Pour vous aider à vous y retrouver voici un schéma de ce qui existait hier et ce qui est existant maintenant.



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouillesurry.fr

Le cabaret du cœur

Grâce à l'énergie d'un groupe d'une cinquantaine de bénévoles, c'est plus de 3000 € qui ont été récoltés lors des deux représentations du spectacle « Le cabaret du cœur ». Toutes les recettes ont été intégralement reversées à l'association « Eva pour la vie » (<https://www.evapourlavie.com/>). Un grand bravo à tous.



Exposition le Printemps des Arts

Une vingtaine d'artistes a exposé pendant 2 jours des œuvres issues de techniques variées: peintures acrylique et huile, pastel, collage, sculpture, photographie, gyotaku..... Le lundi ce sont les enfants de l'école qui ont pu admirer les réalisations et rencontrer des artistes.



Conservons l'aspect rural de notre village

Il fait bon se promener dans les rues de notre village bordées de haies. Ces haies sont un gage de biodiversité et contribuent à limiter les ruissellements.

Le PLU applicable à notre commune stipule que les clôtures seront constituées de haies vives composées de trois essences locales ou régionales au moins (charme, hêtre, houx, cornouiller, noisetier, troène...), excluant les conifères et seront ou non doublées d'un grillage.

Il serait souhaitable que ces préconisations soient respectées en cas de nouvelle construction ou de réaménagement.

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouillesurry.fr

Tontes des pelouses

Voilà revenu le temps des tontes de pelouse, c'est aussi le temps de vous rappeler qu'il est important de respecter les horaires afin de ne pas gêner vos voisins (jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h, samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h, dimanche et jours fériés de 10h à 12h). Les déchets des tontes ne doivent pas être épandus sur les talus en bordure de voirie, la déchèterie verte du Thil est ouverte à cet effet tous les samedis de 9h à 18h, en dehors de ce créneau, merci d'utiliser les déchetteries de Boos et Darnétal.

Application Sauv-life

Une application sur Smartphone peut vous sauver la vie. Sans médecin à proximité immédiate quand une personne fait un arrêt cardiaque., l'application « Sauv'life » permet de se rendre utile pendant l'attente des secours. 100 000 personnes en France l'ont déjà téléchargée.

Son principe est simple: dès qu'un appel à l'aide arrive au SAMU, toutes les personnes géo localisées par cette application à moins de 10 minutes à pied d'une victime, **reçoivent aussitôt un SMS qui leur demande d'aider**. Guidées par le SAMU, certaines vont chercher le défibrillateur cardiaque le plus proche, d'autres peuvent rejoindre la victime et commencer un massage cardiaque. Chaque minute compte.

Les citoyens sauveteurs sont donc ceux qui ont téléchargé l'application Sauv' Life sur leur téléphone portable.

Frelon asiatique



Le frelon asiatique, ou « frelon à pattes jaunes » est reconnu comme espèce exotique envahissante depuis 2018. C'est un prédateur des abeilles qui menace la filière apicole française et la biodiversité en général. Le frelon asiatique n'est pas agressif, sauf s'il se sent attaqué ou si l'on s'approche de son nid. La piqûre accidentelle par un frelon est douloureuse, et peut être dangereuse pour les personnes allergiques, au même titre que toutes les piqûres de guêpes.

Au printemps, les nids de frelons asiatiques sont de petite taille, et se situent entre le sol et 6 m de hauteur maximum : sous un faitage de toiture, un plafond de garage, du mobilier ou un abri de jardin, dans une haie... C'est à cette période que le nid est plus facile à détruire, avant que la colonie n'essaime, en été, et installe son nid à la cime des arbres, à une grande hauteur !

Afin d'organiser la destruction des nids de frelons asiatiques, une plateforme, financée par les Conseils départementaux de la Seine-Maritime et de l'Eure est chargée de recenser et centraliser l'ensemble des demandes de destruction des nids de frelons. Elle apporte une expertise pour l'identification du frelon, et oriente le demandeur vers des professionnels référencés, certifiés pour l'utilisation des produits biocides, engagés à utiliser des méthodes et des produits sans danger pour l'environnement.

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques :

- Appelez la plateforme de lutte contre le frelon asiatique, au : 02 77 64 57 76
- ou consultez le site Internet de cette plateforme à l'adresse suivante : <http://www.frelonasiatique76.fr/>

Agenda

Mercredi 24 avril	Chasse aux œufs	Animation Village
Vendredi 26 avril	Randonnée nocturne	Animation Village
Mercredi 8 mai	Commémoration de la libération	Anciens combattants
Samedi 18 mai	Escape game	Animation Village
Vendredi 28 juin	Marché festif	Association du Four à pain
Dimanche 11 août	Foire à tout	Animation Village
Jedi 15 août	Défile des chars	Associations
Dimanche 22 septembre	jeux	Animation Village
Samedi 5 octobre	Distribution colis des Aînés	CCAS
12 & 13 octobre	Dépôt vente	Animation Village
Lundi 11 novembre	Commémoration de la libération	Anciens combattants
Dimanche 17 novembre	Spectacle de Théâtre	Club des Bons Amis
Samedi 23 novembre :	Repas des Aînés	Club des Bons Amis
Samedi 07 décembre	Repas à thème	Animation Village
Samedi 14 décembre	Spectacle de Noël	Animation Village

Repas du CCAS

Le 9 mars les Auzouvillais de plus de 62 ans étaient invités à partager le repas offert par le CCAS une soixantaine d'entre eux a répondu à l'invitation et a passé une agréable journée.



Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : FEEM Structure, 76116 Saint Denis le Thiboult

Distribution : Les agents communaux, les élus.

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr